

BLANGY SUR BRESLE

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

JUILLET 2023



Rétrospective 2022 - p. 5



Budget 2023 - p. 8



Nouveaux services
municipaux - p. 13



SOMMAIRE

A savoir	p. 3
Et si on passait au numérique	p. 4
Rétrospective 2022	p. 5
Finances 2022	p. 6 et 7
Finances 2023	p. 8 et 9
Travaux	p. 10 et 11
Développement durable	p. 12
Les nouveaux services municipaux	p. 13
Démocratie municipale / Etat civil	p. 14
Bien préparer la rentrée	p. 15
Festivités à venir	p. 16



Pour contacter la rédaction

☎ : 02 35 93 50 05

@ : contact@blangysurbresle.fr

✉ : Mairie de Blangy-sur-Bresle

Place Georges Durand - BP 63

76340 BLANGY-SUR-BRESLE

Pour vos informations et annonces de manifestations, photos à insérer dans le bulletin : contact@blangysurbresle.fr. Toute erreur ou omission est involontaire. La rédaction s'en excuse et vous remercie de l'en informer.

Directeur de publication : Eric ARNOUX

Déléguée à la rédaction : Sophie MARTIN

Conception et réalisation : Delphine DELRUE

Crédits photos : Mairie Blangy/Bresle

Impression : Kcom créa

Tirages : 1800 exemplaires

Distribution : Ville de Blangy/Bresle

ISSN : en cours

EDITORIAL

"L'élu local poursuit le seul intérêt général..."

Extrait de l'article 2 de la Charte de l'élu local.

A peine sortis de la crise sanitaire du Covid, nous avons tous été surpris par le retour de la guerre en Europe, l'accélération de la crise climatique. Aucune commune française n'a été épargnée par la crise énergétique.

Plus proche de vous, les médias s'étonnent des incivilités envers les élus locaux alors que cela fait de très nombreuses années que les maires alertent l'Etat de la dégradation du climat social, du recul des services publics, de la hausse des violences intra-familiales et des incivilités. Devant ce contexte peu réjouissant, avouons-le, quand vous êtes maire ou conseiller municipal vous avez le choix entre subir ou agir. Voici notre réponse.

Oui, nous agissons en modernisant la gestion de la commune grâce à plusieurs solutions numériques pour vous faciliter la vie et mieux vous informer.

Oui, nous agissons pour le bien vivre ensemble en soutenant la générosité des bénévoles de nos nombreuses associations par le maintien des subventions en 2023.

Oui, nous agissons par nos choix budgétaires de fonctionnement et d'investissement car notre mission est d'administrer la commune pour préserver l'acquis et construire son futur. Les présentations des comptes 2022 et le budget 2023 vous permettront de vous faire votre propre opinion sur ce que nous appelons œuvrer pour l'intérêt général.

Oui, nous souhaitons agir avec vous pour la planète grâce à un projet de développement durable local. Vous découvrirez que notre commune est la commune pilote du Département de la Seine Maritime pour élaborer une « Trajectoire durable » construite avec vous.

Oui, nous agissons pour de nouveaux dispositifs municipaux que vous allez découvrir.

La démocratie locale s'exerce au sein du conseil municipal. Mais suite aux revendications des gilets jaunes pour plus de démocratie, j'ai décidé de revenir vers vous collectivement, quartier par quartier, dans les mois à venir pour vous écouter, vous expliquer et constater aussi nos divergences.

Le plaisir d'être maire c'est rassembler la richesse de nos différences pour bâtir un destin commun avec vous !

Tout le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture et un bel été, pas trop chaud... en famille et avec vos amis.

Eric ARNOUX
Maire de Blangy-sur-Bresle



A SAVOIR



Une nouvelle permanence pour le Trésor Public.

Cela est désormais officiel, le Trésor Public de Blangy fermera définitivement ses portes le 31 août prochain.

Afin de pallier ce manque de service pour la population, un agent public de l'Etat sera de permanence à la **Maison France Services tous les vendredis** (18 Rue du Brianchon à Blangy).

Nous ne manquerons pas de vous donner de plus amples informations dès que possible.

Financer son permis de conduire par le biais des chantiers jeunes



Pour cette saison 2023, ce sont 8 jeunes inscrits aux nouveaux « **Chantiers jeunes** » favorisant l'aide à la mobilité. Ce dispositif est ouvert aux jeunes adultes Blangeois de **18 à 25 ans**. Ce concept permet, d'une part, d'acquérir pour certains une formation de terrain, une expérience professionnelle, et d'autre part, de pouvoir financer leur permis de conduire.

Le principe est de s'engager à réaliser des travaux pour la commune sous la responsabilité d'un agent technique.

Pour toute information, contactez le 02 35 93 50 05.

Profitez d'une journée à la mer !



Comme chaque année, du **1er juillet au 31 août 2023**, le CCAS propose à tous les Blangeois, un ticket de train vers le littoral. Ce dispositif est gratuit. Il suffit de s'inscrire au CCAS situé à la Maison France Services, et de venir retirer ensuite votre billet de train.

Pour toute information, contactez le 02 35 93 50 05.

Le désherbage : l'affaire de tous.



Nous vous confirmons que l'entretien au pied des immeubles (lisière mur et trottoir) est à la **charge du propriétaire ou du locataire**.

La commune a, pour sa part, la charge de désherber les 30 km de voirie communale et les deux cimetières. Nous vous remercions de votre compréhension.

Information juridique

L'association des amis du Domaine de Penthièvre et la SAS du Domaine de Penthièvre ont perdu contre la Municipalité au Tribunal Administratif de Rouen les trois requêtes suivantes :

- Requête contre le permis de construire de Lidl accordé par la municipalité : recours à la Cour de Cassation en cours. Il en est de même pour le magasin Super U.
- Requête contre la délibération acceptant la convention de portage foncière autorisant l'EPFN à acheter le friche Pochet et porter la propriété du site cinq années.
- Requête contre la délibération acceptant la convention les travaux de dépollution et démolition de l'EPFN du site Pochet.

La SA Domaine de Penthièvre et le magasin Super U ont été condamnés à indemniser la commune à hauteur de 750 € par litige perdu, soit un total de 3 000 €.

L'EPFN a signé l'acquisition du site Pochet, 29 rue Chekroun 76340 Blangy-sur-Bresle le 14 juin 2023 conformément à la convention de portage. Les travaux de démolition et dépollution commenceront mi-juillet pour une durée de 12 semaines.

RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE



www.blangysurbresle.fr



Ville de Blangy sur Bresle



Ville de Blangy sur Bresle





ET SI ON PASSAIT AU NUMÉRIQUE ?

Le numérique fait désormais partie de notre quotidien et de la gestion des services municipaux.

» Le portail Famille

Mis en place en mars 2023, le portail Famille est accessible depuis le site internet de la commune :

► www.blangysurbresle.fr

Il permet aux parents d'accéder directement aux démarches administratives, telles que les inscriptions et paiements aux services suivants :

- crèche ou espace musical ;
- cantine ;
- accueils de loisirs et aux activités de la Maison des Jeunes.

Et d'accéder aux informations suivantes :

- menus de cantine
- programmes des animations (ALSH et Maison des Jeunes).

» Prise de rendez-vous par le site internet de la commune pour :

- Cartes d'identité et passeports (en service)
- Maison France Services à partir du 1er septembre

La prise de rendez-vous se fait désormais obligatoirement en ligne depuis le site internet de la commune : ► www.blangysurbresle.fr

Nous vous remercions de votre compréhension.

» Le portail culturel de le BibOC

La bibliothèque Odette Cléré possède son portail culturel accessible à l'adresse suivante :

► <https://blangysurbresle.bibenligne.fr>

Vous y trouverez les informations pratiques et les animations de la bibliothèque et de la ludothèque.

Une recherche par critères vous permettra également de trouver les ouvrages que vous souhaitez lire, les nouveautés et également les coups de coeur de l'équipe.

Votre inscription à la BibOC, vous permettra d'ouvrir un compte lecteur vous donnant accès aux prêts en cours, de les prolonger, de réserver ou encore de faire une liste d'envie.

» Une billetterie en ligne au Musée du Verre

Une plateforme en ligne permet désormais aux visiteurs du Musée du Verre de **pré-réserver** leurs entrées ou leurs activités.

Accessible depuis les sites internet de :

- la commune de Blangy-sur-Bresle ;
- Seine Maritime Tourisme ;
- Normandie Tourisme.

Le paiement reste à régler le jour de la visite sur place.



RÉTROSPECTIVE 2022

26 février : inauguration des travaux du Musée du Verre



24 avril : 1ère édition du Trail du Manoir



14 mai : 150 ans du train Blangy - Le Tréport



23 septembre : inauguration des travaux du groupement scolaire Charles Frechon



30 septembre : inauguration des travaux du gymnase Fléchelle.



14 octobre : remise des prix du concours des maisons fleuries



Décembre : destruction d'une tour Seminor



14 janvier 2023 : Cérémonie des vœux remerciement à M. Christian Becquet et son épouse



PRÉSENTATION DES COMPTES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT 2022



L'année 2022 restera marquée par le début de la crise énergétique et des investissements importants en réponse à ce nouveau défi.

Le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 est de **3 655 577 €**. Elles n'ont augmenté que de 16 000 € par rapport à 2021, soit + 0,4 % malgré la hausse de la dépense énergétique au deuxième trimestre 2022 de 74 000 euros (soit plus de 30 % par rapport à 2021).

Les recettes, elles, s'élèvent à **4 632 318 €** pour 2022, contre 4 396 650 € en 2021, soit une augmentation de 236 000 € (plus de 5 %).

Les comptes 2022 établissent donc un **excédent de 976 741 €** contre 756 732 euros en 2021. Nous revenons donc à un niveau d'excédent positif, voire même supérieur à l'avant Covid qui était de 942 591 € en 2019.

CÔTÉ DÉPENSES :

L'année 2022 restera une année exceptionnelle pour ses dépenses d'investissement qui ont demandé beaucoup d'énergie et qui ont atteint la somme de **5 297 729 €** que nous pouvons résumer ainsi :

- 543 000 € de remboursement de dette ;
- 4 754 000 € TTC de travaux pour réaliser principalement les travaux de rénovation énergétique pour le gymnase Fléchelle, le Groupement scolaire et la Mairie.

CÔTÉ RECETTES :

Nous avons encaissé un total de **2 182 062 €** de subventions soit 45 % du financement des travaux 2022, à savoir :

- 12 528 € de la Caf ;
- 189 000 € de la Région Normandie dans le cadre du Contrat de Territoire ;
- 581 175 € du Département de Seine Maritime dans le cadre du Contrat de Territoire ;
- 1 399 358 € de l'Etat dans le cadre du plan de relance Transition énergétique.

Nous avons encaissé 800 000 € de prêt à moyen terme sur 15 ans à un taux inférieur à 2 % ainsi qu'un prêt à court terme sur 2 ans de 800 000 € au taux de 0,92% pour financer l'avance de FCTVA des dépenses d'investissements 2022.

Le niveau d'endettement était au 31 décembre 2022, certes à un niveau rarement atteint de 4 200 000 € mais nous l'assumons pleinement pour deux raisons :

- Tout est entrepris pour maîtriser notre capacité à rembourser nos emprunts sans augmenter les taux d'imposition communaux ;
- Les investissements réalisés sont la meilleure réponse possible aux crises climatique et énergétique et ils profiteront de longues années aux blangeois.

Si l'importance des dépenses d'investissement et l'audit de la Chambre régionale des comptes de Normandie ont généré un contexte favorable aux rumeurs et médisances sans fondement sur les réseaux sociaux, le conseil municipal garde le cap de l'intérêt général pour vous et les futures générations de notre commune. **Autrement dit, la commune n'est pas mise sous tutelle.**

Les comptes 2022 ont été votés à l'unanimité.

Évolution des tarifs réglementés du gaz de 2008 à 2022



Source : Commission de Régulation de l'énergie, évolutions annuelles du tarif réglementé du gaz hors taxes (HT)

Retour en images avec cet "avant - après" qui vous permettra de vous souvenir de l'ampleur des travaux d'investissement qui ont été réalisés.

» Le gymnase Fléchelle



Montant total des travaux : 1 858 000 € HT | Subventions : 1 100 000 €.

» Le groupement scolaire Charles Frechon



Montant total des travaux : 1 380 000 € HT | Subventions : 888 000 €.

» La mairie



Montant total des travaux : 627 047 € HT | Subventions : 276 000 €.



BUDGET FONCTIONNEMENT 2023

Le budget 2023 exprime notre volonté de préserver le bien vivre ensemble malgré la crise énergétique, tout en réduisant certaines dépenses.

Le budget primitif de fonctionnement 2023 est équilibré à hauteur de 4 612 468 €.

Voici le défi budgétaire auquel nous devons faire face : en 2021 nous avons payé 248 000 € de gaz et d'électricité ; en 2022 : 324 000 € soit + 30 %.

Le budget 2023 voté n'est que de 460 000 € (soit + 40 %) grâce à l'impact positif des investissements de 2022. Sans la réalisation des investissements 2022, le budget énergétique 2023 eut été de 560 000 € en 2023, soit + 70 % par rapport à 2022.

Nous avons donc entrepris une politique budgétaire en deux parties :

1. Plan énergétique rigoureux

Pour la consommation d'électricité, nous poursuivons la recherche systématique de diminution de consommation de kwh par la modernisation des équipements électriques. Pour la consommation de gaz, nous avons prévu un budget de 50 % supérieur à 2022, à savoir 300 000 € : la consommation de toutes les chaudières est contrôlée mensuellement.

2. Préserver les services existants quitte à réduire la voilure mais en préservant la solidarité.

Nous avons donc décidé de :

- Maintenir tous les services municipaux administratifs, sociaux, scolaires, sportifs, culturels et touristiques ;
- Pour les dépenses d'animations municipales, nous avons diminué les budgets d'animations avec l'objectif de maintenir quand même l'animation ; Seule la foire de printemps a été annulée à 100 %.
- Permettre aux CM1 du groupement scolaire de retourner à la piscine pour la première fois depuis 4 années ;



- Permettre aux 15 jeunes de la Maison des Jeunes de partir en camp d'été après s'être impliqués dans sa préparation depuis trois ans ;
- Maintenir le chantier jeune pour faciliter l'accessibilité au permis de conduire aux jeunes adultes ;
- Soutenir les associations au niveau de l'enveloppe de 2022, sauf si la dissolution est annoncée ;
- Abaisser de 4,5 % l'indemnité du maire, des adjoints et du conseiller délégué jusqu'à la fin du mandat, et de supprimer le budget du poste d'adjoint laissé libre après démission, tout en se répartissant les missions entre adjoints et maire. Cela représentera une économie proche de 15 000 € sur une année pleine.

Quant aux recettes de fonctionnement 2023, nous avons décidé :

- La révision de tous les tarifs municipaux qui pour la plupart n'avaient pas évolué depuis 6 années. Le tarif de la cantine sera révisé pour la rentrée de septembre 2023.
- Ne pas augmenter les taux d'impôts locaux en dehors de la remise à niveau du taux de CFE.

En conclusion, notre objectif est de préserver notre capacité d'épargne pour permettre à la commune de conserver sa capacité d'investir.

BUDGET INVESTISSEMENT 2023

Le budget d'investissement 2023 privilégie le respect des engagements de la commune déjà pris avec nos partenaires institutionnels : Etat, Région Normandie, Département Seine Maritime, Seminors.

A propos du budget des dépenses d'investissement 2023 qui s'élève à 3 583 000 € TTC, nous allons principalement :

→ **Désendetter la commune en remboursant à hauteur de 790 000 €**, soit près de 20 % de la dette. Nous poursuivrons notre politique de désendettement pour les 3 prochaines années tout en achevant les dossiers d'investissements débutés en 2023 ;

→ Débuter la construction d'un nouveau Centre Technique Municipal dans l'ancienne friche de l'entreprise Nusbaumer pour un montant de 865 000 € en 2023 ;

→ Réaliser la Boucle Pédestre Agrion de Mercure de 7 km dont le budget est de 216 000 € TTC, et le montant des subventions attendu est de 147 000 € (soit 80 % du montant hors taxes).

→ Débuter les travaux de voirie du chantier de rénovation énergétique et la construction de 125 logements dans le quartier du Camp Comtois pour un montant de 438 000 € en 2023 ;

En conclusion, l'équilibre financier de la section d'investissement à hauteur de 3 583 000 € est assuré par les recettes suivantes :

- 1 693 000 euros de subventions d'investissement soit 47 % des dépenses d'investissement ;
- 990 000 € d'auto-financement ;
- 771 000 € de FCTVA 2022 et 129 000 € d'écritures d'ordre budgétaire.
- Aucun nouvel emprunt.

Le budget 2023 a été voté à l'unanimité.



Maquette du futur centre technique municipal.



Logo de la boucle pédestre Agrion de Mercure.



Projection des futurs logements du Camp Comtois.

RÉNOVATION DE 125 LOGEMENTS AU CAMP COMTOIS

Ce chantier, conventionné le 5 février 2021 avec le bailleur Seminor, le Département de Seine-Maritime, l'Établissement Public Foncier de Normandie et la commune, consiste en la création d'une nouvelle voirie, de ses réseaux et de l'aménagement d'espaces verts à la charge de la commune. Les travaux dureront 24 mois, à partir de mi-juillet.



A cette opération, est liée la destruction de l'ancienne gendarmerie, les deux maisons ainsi que les garages sous la responsabilité de l'EPFN afin de permettre la construction de 15 nouveaux logements par Seminor.

Ce projet représente un coût total de 1 272 000 € HT pour un montant de subventions attendu de 830 000 € soit 80 %.

Scannez pour découvrir la vidéo de présentation



CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

La friche « Nusbaumer » est la deuxième friche à être transformée après celle de la supérette du Camp Comtois.

Le projet architectural prévoit des ateliers et des magasins techniques, la mise en place d'une récupération de l'eau pluviale des toitures par une citerne de 12 500 litres, une toiture végétalisée de 200 m² et des locaux collectifs isolés aux normes les plus récentes.

Cet établissement répondra aux normes d'hygiène et de sécurité, ce qui n'était plus le cas (depuis très longtemps) des locaux techniques actuels. Il comprend également l'acquisition d'un dépôt logistique rue TERNISIEN pour stocker le matériel municipal.

Ce projet, initié en 2019, a été soutenu par le Conseil Régional de Normandie et l'Établissement Public Foncier de Normandie qui s'est chargé des travaux de dépollution, de désamiantage et de démolition en 2020-2021.

Les travaux débuteront en 2023 et se termineront en 2024.



Plan intérieur du futur centre technique municipal.

Ce projet représente un coût total de 1 541 000 € HT pour un montant de subventions accordées de 1 232 000 € soit 80 %.

BOUCLE PÉDESTRE AGRION DE MERCURE : MIEUX CONNAITRE ET PROTÉGER NOTRE PATRIMOINE NATUREL COLLECTIF

La surface de nos quartiers d'habitation est inférieure aux espaces naturels qui nous entourent : protégeons-la pour les futures générations !

Dès 2017, lors du précédent mandat, le conseil municipal a initié une étude de faisabilité de la valorisation du Grand Marais au Conservatoire d'Espace Naturel Normandie Seine et au Syndicat mixte du Bassin de la Bresle dans le but de créer un sentier pédestre pédagogique. Cette étude, terminée en 2018, a permis d'accéder au dispositif "Contrat de Territoire" porté et signé le 5 février 2021 par la Région Normandie, le Département 76 et l'intercommunalité. Nous sommes heureux de voir ce projet se concrétiser après six longues années.

Pourquoi ce nom ? L'Agrion de Mercure est une libellule qui vit sur le territoire de la commune et bénéficie d'une protection de même niveau que l'ours des Pyrénées. Elle devient, de fait, l'emblème de la politique écologique de la commune, repris par le magasin Super U sur sa façade et devenue une oeuvre artistique devant la gare.



4 enjeux majeurs ont été identifiés pour ce projet : paysager, écologique, hydraulique et pédagogique.

Ce projet permettra de rejoindre à pied le centre-ville au camping sans passer par la route grâce à la construction de 3 nouvelles passerelles et la rénovation de 3 passerelles existantes. Son point de départ, pour les touristes, se trouvera devant la Friche Pochet Courval, rue Chekroun, mais plusieurs accès sont possibles.





LE CONSEIL MUNICIPAL S'ENGAGE DANS UNE DÉMARCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

L'agence Seine Maritime Attractivité du Conseil départemental 76 a choisi Blangy-sur-Bresle comme commune pilote pour déployer son dispositif « Trajectoire durable ».

La municipalité s'est engagée depuis huit années dans plusieurs projets à caractère écologiques, environnementaux et de développement durable comme :

- la mise en place de comité consultatif pour des travaux ;
- le remplacement des lampes sodium par des LED de l'éclairage public ;
- une convention avec le Conservatoire des espaces naturels de Normandie pour restaurer une zone humide et créer un hectare d'éco-pâturage ;
- des travaux de rénovation thermique de plusieurs bâtiments municipaux ;
- la création de la boucle pédestre Agrion de Mercure.

Suite à ces projets, l'agence Seine Maritime Attractivité du Conseil départemental nous a proposé un partenariat pour permettre de coconstruire un projet « Trajectoire durable » visant à ce que notre collectivité construise son propre projet de développement durable grâce à l'outil ISO 37101.

L'outil ISO 37101 est un cadre méthodologique qui permet de tirer le meilleur d'un projet de territoire et de faciliter la mise en oeuvre opérationnelle des objectifs de développement durable (ODD).

Construit autour des **6 finalités universelles du développement durable** : attractivité, préservation et amélioration de l'environnement, résilience, utilisation responsable des ressources, cohésion sociale,

bien-être et de **12 domaines d'action de politiques publiques**, à savoir :

- Gouvernance, responsabilisation et engagement ;
- Education et renforcement des compétences ;
- Innovation, créativité et recherche ;
- Santé et soin ;
- Culture et identité collective ;
- Économie, production et consommation durable ;
- Vivre ensemble, interdépendance et solidarité ;
- Cadre de vie et environnement professionnel ;
- Sécurité et sécurité ;
- Infrastructures et réseaux ;
- Mobilité ;
- Biodiversité et services écosystémiques.

Ce référentiel est une boîte à outils à disposition des acteurs territoriaux, utile à toutes les étapes : élaboration, mise en oeuvre, concertation, animation, pilotage, montage opérationnel de projets, évaluation.

Le conseil municipal a commencé à travailler sur le diagnostic. Il fera l'objet d'une réunion publique afin que vous puissiez donner votre avis. Ensuite, un plan d'action sera élaboré, à partir des 12 domaines d'actions possibles, par les élus avant de vous être à nouveau soumis également. A très bientôt.

Scannez pour découvrir la vidéo du SMA





NOUVEAUX SERVICES MUNICIPAUX

» Janvier 2023 : ludothèque.

La ludothèque a ouvert ses portes au sein de la bibliothèque Odette Cléré le ... janvier 2023.

Elle a pour but de faire découvrir des jeux de société et de **diffuser la culture ludique** auprès de la population. Elle propose des animations tout au long de l'année que vous pouvez retrouver sur leur programme.

» Juillet 2023 : un camp pour les jeunes.

Après plus de deux ans d'implication, une quinzaine de jeunes adhérents à la Maison des Jeunes concrétisent leur projet : **partir en vacances à la montagne !** Ce séjour se déroulera dans le Jura du 23 au 29 juillet 2023.

Grâce à des actions d'autofinancement lors des manifestations blangeoises (vente de crêpes etc.), près de 4 000 € ont été récoltés par les jeunes.

Lors de ce voyage, les jeunes réaliseront un carnet de bord et un reportage photos/vidéo afin de nous faire revivre leurs péripéties.

» Septembre 2023 : réouverture de l'espace "Arts plastiques".

La Municipalité vous informe de l'arrivée prochaine d'un **nouveau professeur de Dessin**, Monsieur Balthazar LEYS. Dès le mois de Septembre, les élèves, privés de leurs cours depuis un peu plus d'un an, vont pouvoir de nouveau utiliser gouaches et pinceaux.

Pour toute information, contactez le 02 35 93 50 05.

» Septembre 2023 : une permanence du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) à la Maison France Services.



Cette association a pour objectif d'informer, de former et d'accompagner familles, femmes, hommes face aux conflits qui peuvent générer de la violence au sein d'une famille.

Les agents de la Maison France Services sont à votre disposition à compter du 1er septembre pour toute demande de rendez-vous confidentiel avec le CIDFF.

» Septembre 2023 : une application mobile.

Afin d'élargir sa communication, la commune a fait le choix d'adhérer à l'application **"INTRAMUROS"**.

Ce nouveau service vous permettra :

- d'être alerté rapidement pour des raisons de sécurité publique
- de recevoir les informations municipales
- d'alerter les services techniques, photos à l'appui
- de vous faire participer à la vie locale via des sondages.



» Novembre 2023 : Point Informations Blangeois (PIB).

Dès le mois de Novembre, des actions prendront place au sein d'une nouvelle structure d'accompagnement pour les 18 - 25 ans : le Point Informations Blangeois. Des permanences seront proposées les mardis et vendredis la journée, et les jeudis après-midi.

BLANGY AVEC VOUS ET POUR VOUS

La fin d'année dernière aura été marquée par la publication du rapport de la Chambre régionale des comptes, relatif à l'examen des comptes de 2017 à 2021, qui énonce, entre autres, dans sa synthèse que la situation financière de la commune se caractérisait, à la fin de l'exercice 2021, par une capacité d'autofinancement nette négative et un endettement élevé.

La prudence devrait conduire Blangy-sur-Bresle à renoncer à toute nouvelle dépense d'investissement non indispensable jusqu'à la reconstitution de sa capacité d'autofinancement. Le report du projet de réhabilitation de la friche Pochet en pôle culturel va dans le sens d'une préservation des finances.

Dans sa réponse à la Chambre régionale des comptes, M. le Maire s'est engagé à décaler de plusieurs années le projet de réhabilitation de la friche Pochet.

Ce projet, toujours d'actualité, risque d'impacter de façon significative et durable les finances de la commune.

Nous pensons qu'il serait important de consulter la population sur ce sujet.

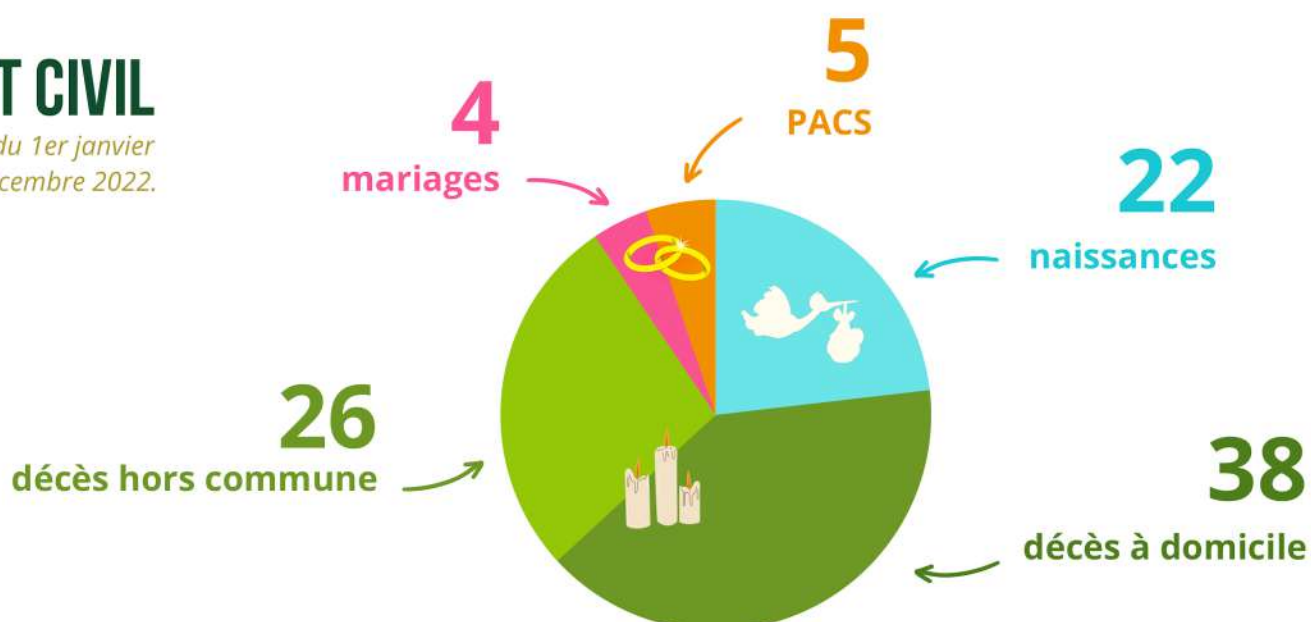
Le CGCT a prévu le recours à la consultation des électeurs ou au référendum local. Ces dispositions sont des moyens importants de renforcer la démocratie participative, d'encourager l'engagement citoyen et de permettre aux contribuables de prendre des décisions importantes qui vont les affecter directement.

Par ailleurs, nous nous félicitons que le projet de liaison verte longeant la Bresle depuis le centre-ville que nous avons inscrit dans notre programme électoral, puisse voir sa réalisation dès le mois d'octobre sous le nom de "Boucle pédestre Agrion de Mercure".

Alain SENECHAL, Patricia COURTY, Gaëlle FAUVEL, Catherine TRAULET.

ETAT CIVIL

Période du 1er janvier
au 31 décembre 2022.





POUR BIEN PRÉPARER LA RENTRÉE

Les aides du Département

- » **Aide aux Collégiens pour la Restauration et l'Internat (ACRI)** afin de bénéficier d'une participation de 40 à 90 % du montant de la facture trimestrielle de demi-pension ou d'internat.
- » **Le Pass' Jeunes 76** pour favoriser et développer l'offre et la pratique sportive, culturelle et artistique des jeunes habitants de la Seine-Maritime âgés de 6 à 15 ans.
- » **Le Handipass'sport 76** pour favoriser et développer la pratique sportive des habitants de la Seine-Maritime en situation de handicap âgés de plus de 16 ans.
- » **Le Pass'sport santé 76** a pour objectif de favoriser la pratique sportive adaptée des personnes souffrant de maladies chroniques ou des personnes âgées sédentaires, notamment en milieu rural.
- » **Le Ludisport 76** a pour objectif de développer la pratique sportive en milieu rural. Il s'agit de donner la possibilité aux enfants de 6 à 11 ans.
- » **Aide à la formation BAFA** pour les jeunes de 16 à 25 ans désirant suivre la session de formation générale (stage de base) du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur. La **CAF** peut également aider à financer cette formation.

- » Le dispositif **Tope là !** aide les jeunes de 16 à 25 ans à réaliser leurs projets en contrepartie d'un engagement volontaire.

► www.seinemaritime.fr/mon-cadre-de-vie/aides-aux-communes/guide-des-aides.html



Les aides de l'Etat

- » Le **pass Culture** permet de faciliter l'accès à la culture des 12 - 18 ans.

► <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34959>



Les aides de la CAF

La Caisse d'Allocations Familiales propose, elle aussi, des aides au logement, financières et sociales, à la petite enfance et à la garde d'enfants, ainsi que des aides à la naissance.

► www.mes-allocs.fr/guides/allocations-familiales/caf/



Cette page est une liste non exhaustive des aides qui existent. Leur attribution peut être soumise à certaines conditions (âges, revenus...). N'hésitez pas à visiter leurs sites internet ou à les contacter pour plus de renseignements.

À VENIR

FÊTE DU SPORT

Sam. 2 | 2023
Septembre

Zone de loisirs

10h à 17h

Venez vous inscrire auprès
associations sportives !

Renseignements : 02 35 93 50 05



BLANGY EN FÊTE

Sam. 9 | 2023
Septembre

Braderie dès 7 h

Réservation en mairie : 02 35 93 50 05

Emplacements gratuits

Animations

Repas sur place

Sur inscription

Soirée animée

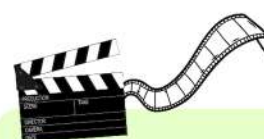


OSEZ LE BÉNÉVOLAT ASSOCIATIF



A la rentrée, n'hésitez pas à rejoindre les associations sportives, culturelles, solidaires et le Musée du Verre.

Votre énergie, vos idées sont le ciment du bien-vivre ensemble à Blangy-sur-Bresle. | Renseignements : 02 35 93 50 05.



Reprise du cinéma
blangeois le vendredi 8
septembre !